

# Signalisation maritime

## AVIS AUX NAVIGATEURS

Pour faire face aux obligations de l'Organisation Maritime Internationale en matière de sécurité de la navigation, fixées dans la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (convention SOLAS), l'Etat français a chargé les Directions Interrégionales de la Mer (DIRM) de mettre en place, entretenir, moderniser et faire évoluer le dispositif de balisage des côtes françaises destiné à permettre aux navigateurs d'atteindre l'entrée d'un port.

Les DIRM sont également un des services chargés de participer à l'information nautique destinée à signaler en permanence aux navigateurs les dangers ponctuels et tout dysfonctionnement des aides à la navigation.

Les dysfonctionnements relatifs aux Aides à la Navigation Maritime sont diffusés sous forme d'avis aux navigateurs.

### SOLAS chap V règle 13

- fournir toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du degré de risque
- tenir compte des recommandations et directives de l'Agence Internationale de Signalisation Maritime,
- prendre des dispositions pour que les renseignements relatifs aux aides à la navigation soient portés à la connaissance de tous les intéressés....

### Où consulter les avis aux navigateurs

*Site internet du Shom (Service hydrographique et océanographique de la Marine).*

*Sites internet des préfectures maritimes.*

Signalisation  
Maritime

2018

Zone Haute Corse

# Information Nautique



Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

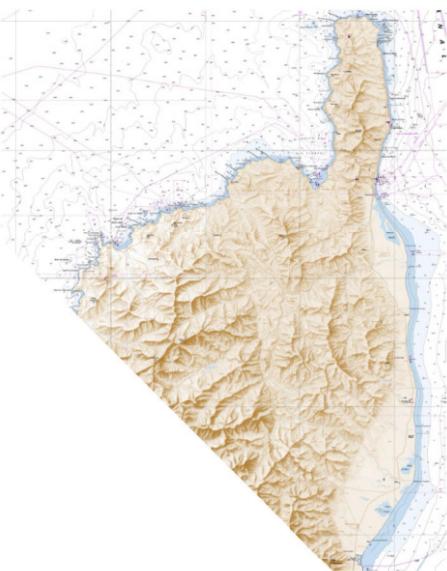


DIRECTION  
INTERRÉGIONALE  
DE LA MER  
MÉDITERRANÉE

## QUI INFORMER ?

Si vous constatez le dysfonctionnement d'une Aide à la Navigation Maritime (Phare, balise, bouée...), vous pouvez le signaler au service des phares et balises en charge de l'ANM.

La zone du Centre Opérationnel de Balisage de Bastia couvre les côtes maritimes de la Haute Corse.



*Une astreinte 24/24 est assurée dans chaque centre des phares et balises de la DIRM MED.*

Les centres et antennes opérationnels de balisage des phares et balises de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée implantés à Sète, Marseille, Toulon Cannes, Bastia, Ajaccio et Bonifacio et les moyens nautiques de l'Armement des Phares et Balises, assurent le balisage maritime des côtes Françaises de la Mer Méditerranée.

Les centres sont de plus, sur leur zone de compétence, chargés de faire circuler l'information sur l'état du balisage maritime. Une astreinte 24h/24h dédiée à cette mission est en place dans tous les centres de la DIRM Méditerranée.

## Comment ?

En contactant le centre opérationnel de balisage qui gère l'aide à la navigation maritime.

### COB de Bastia

RN 193 lieu dit Campu Vallone  
20620 BIGUGLIA

Astreinte 24/24 : **06.70.79.57.75**

Cob-bastia@developpement-durable.gouv.fr